



Règlement 2019

Article 1 Conditions de participation

Ce challenge est ouvert gratuitement à tous les cavaliers licenciés FFE, quelle que soit leur région d'origine, participant à des épreuves d'Endurance sur les concours organisés en Île-de-France au cours de l'année 2019.

Des points sont attribués automatiquement aux cavaliers en fonction de leur classement et de la catégorie d'épreuve courue, sans nécessité d'inscription préalable au *Challenge Endurance Francilien*.

Pour le classement final, les points des 5 meilleurs résultats de chaque cavalier, obtenus sur des épreuves Île-de-France de l'année 2019, sont pris en compte.

Dans le classement final, sont classés d'abord les cavaliers ayant participé au cours de l'année 2019 à des épreuves d'endurance dans 2 départements différents d'Île-de-France, puis un seul département (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ou Val-d'Oise).

Article 2 Attribution des points

C'est un challenge « CAVALIER » sans prise en compte du cheval. Les points obtenus par un cavalier pour sa participation à une épreuve endurance sont l'addition de « points distance » et de « points classement ».

Points "DISTANCE" attribués à chaque cavalier classé sur l'épreuve :

- 5 points pour toute épreuve de 20 km sauf Jeunes Chevaux 4 ans 20 km
- 10 points pour toute épreuve jeunes chevaux 4 ans 20 km
- 8 points pour toute épreuve 30 km
- 12 points pour toute épreuve 40 km
- 16 points pour toute épreuve 60 km
- 18 points pour toute épreuve de 80 / 90 km vitesse imposée
- 20 points pour toute épreuve 80 /90 km vitesse libre hors CEI*

Points "CLASSEMENT" attribués en fonction de la place obtenue par le cavalier sur l'épreuve jusqu'à la 12^{ème} place :

- 30 points au 1^{er}
- 25 points au 2^{ème}
- 20 points au 3^{ème}
- 18 points au 4^{ème}
- 16 points au 5^{ème}
- 14 points au 6^{ème}
- 12 points au 7^{ème}
- 10 points au 8^{ème}
- 8 points au 9^{ème}
- 6 points au 10^{ème}
- 4 points au 11^{ème}
- 2 points au 12^{ème}

Aucun point « Classement » n'est attribué pour les épreuves Jeunes Chevaux 4 ans 20 km (pas de classement).

Il n'y a pas de distinction entre les épreuves de catégorie Club et les épreuves de catégorie Amateur.

Les épreuves de distance au-delà de 90 km, ainsi que les épreuves CEI, ne sont pas prises en compte dans le classement et dans l'attribution des points.

Seuls les résultats publiés sur FFE Compet et sur FFEClub SIF font foi.

Article 3 Récompenses

Les récompenses sont financées par une dotation de la part du CREIF sur le budget de la Commission Endurance.

Une cérémonie de remise des prix aux 20 premiers classés aura lieu, comme chaque année, sur le stand du CREIF lors du Salon du Cheval de Paris. Les lauréats recevront une place gratuite pour se rendre à cette cérémonie.

Les lots non distribués lors de cette cérémonie resteront la propriété du CREIF.

Article 4 Concours participant au *Challenge Endurance Francilien*

Tous les concours d'endurance montée d'Île-de-France déclarés sur FFE Compet ou FFEClub SIF sont pris en compte pour le *Challenge Endurance Francilien*.

A ce jour, le calendrier prévisionnel pour 2019 prévoit 19 concours dans 4 départements différents.

Article 5 Suivi des résultats

Un classement provisoire est publié régulièrement au fil de l'année.
Les voies officielles de suivi des résultats tout au long de l'année sont :

- [Le site Internet du CREIF](#)
- [Les Infos du CREIF](#)
- [Le groupe Facebook Challenge Endurance Francilien](#)

Article 6 Réclamations

Pour toute question, votre interlocuteur est Jean du Lac (Président de la Commission Endurance du CREIF) par e-mail jdulac@club-internet.fr

En cas de réclamation, un bureau composé de Jean du Lac, Caroline Cabardos et Evelyne Chatainier étudiera la demande. La décision, prise à la majorité sera sans appel.